



ÉCONOMIE P7

ENFANCE JEUNESSE P9

SERVICE À LA POPULATION P12

Pays Foyen))MAG

N°8
01
2018

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN
De multiples compétences au service de la population



En ce début d'année 2018, nous pouvons nous réjouir que le premier projet du mandat ait été concrétisé avec l'ouverture au mois de novembre de la Maison de la Petite Enfance au cœur de Sainte-Foy-la-Grande. En proposant aux habitants ce nouvel équipement structurant, la Communauté de Communes du Pays Foyen s'inscrit pleinement dans son rôle d'investissement sur et pour le territoire. Les travaux de cette réalisation, dont le coût total s'élève à 1 595 000 euros, ont été financés à hauteur de 90% par les partenaires.

En portant de nombreux services sur l'ensemble du Pays Foyen, et même au-delà, la Communauté de Communes est devenue un acteur incontournable pour les administrés. Ce sont ainsi 11 structures qui accueillent nos enfants de 0 à 17 ans sur l'ensemble du territoire parmi lesquelles 3 crèches situées à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, à Pellegrue et à Sainte-Foy-la-Grande mais également 2 accueils de loisirs et 2 accueils pour les ados.

L'Office de Tourisme de Sainte-Foy-la-Grande avec l'antenne de Pellegrue et l'espace Tourisme & Vin de Pineuilh offrent un service de proximité aux visiteurs et habitants. Au-delà du rôle de valorisation et de promotion du Pays Foyen, riche de sa gastronomie, son vin et son histoire, de nombreuses activités animent le territoire.

Dans le domaine de la culture, la médiathèque intercommunale de Pellegrue met à disposition des collections variées pour tous les publics et représente un lieu de rencontre et d'échanges.

Le maintien d'un service public de proximité est indispensable pour les habitants en milieu rural mais l'objectif est également de faire du Pays Foyen un territoire de développement en maintenant un programme d'investissement. Ceci impose une

maîtrise stricte des charges de fonctionnement, renforcée par les baisses successives des dotations de l'État et les nouvelles compétences confiées aux collectivités territoriales, comme la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Pour soutenir une activité artisanale de proximité, et ainsi favoriser l'emploi en milieu rural, la CdC du Pays Foyen a investi 150 000 € pour la réalisation de la Zone d'Activités Économiques de Pellegrue, dont les travaux d'aménagement ont commencé.

Dans le cadre des compétences « eau et assainissement », un programme d'investissement de 6,5 millions d'euros a été inscrit pour renouveler les réseaux sur le territoire, un montant considérable mais néanmoins nécessaire.

L'aménagement numérique du territoire, essentiel pour nos concitoyens dans leurs démarches au quotidien, nécessite également un investissement de 1,5 million d'euros, pour couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit d'ici 10 ans.

En 2017, la CdC a repris la gestion du cinéma La Brèche à Sainte-Foy-la-Grande. Pour garantir une offre culturelle de proximité, une enveloppe budgétaire de 2,8 millions d'euros est prévue pour sa rénovation à partir de cette année et la création de deux salles supplémentaires.

Pour vous informer de manière plus régulière sur les projets portés par la CdC, le Pays Foyen magazine devient semestriel avec un second numéro, qui paraîtra cet été. Vous trouverez toutes les informations sur les actions en cours et à venir dans ce premier magazine de l'année. Je profite enfin de cet édito pour vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une très belle année 2018 !



David ULMANN
Président
de la Communauté
de Communes
du Pays Foyen
Maire de La Roquille



RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES DES LOCAUX PROFESSIONNELS

Une réforme de la valeur locative des locaux professionnels, dont l'évaluation datait de 1970, avait été décidée par la Loi de Finances 2010 afin de tenir compte du marché locatif actuel. Depuis le 1^{er} janvier 2017, ces locaux sont donc affectés d'une nouvelle valeur locative tenant compte de leur localisation, de leurs caractéristiques et de leurs catégories déterminées à partir des informations fournies par leurs propriétaires. Une mise à jour permanente de ces informations est prévue.

Les effets de la réforme sur les cotisations des locaux existants sont lissés par application d'un coefficient de neutralisation évitant la sur-imposition et permettant un étalement des variations de cotisations sur 10 ans.

Les locaux construits en 2017 seront soumis à cotisation pour la 1^{ère} fois en 2018 selon les nouvelles règles en vigueur.

DES SPORTIFS MÉRITANTS



Les sportifs foyens étaient à l'honneur le 8 décembre dernier, dans la salle Clarisse Brian à Sainte-Foy-la-Grande. Près de 100 personnes ont ainsi été récompensées pour leurs performances ou leur engagement associatif au cours de l'année 2016/2017.

La cérémonie s'est déroulée en présence de deux sportifs de haut niveau, Christophe TOUZEAU, champion du monde de full contact en 2010 et 2011 et Stéphane SANTAMARIA, champion du monde 2017 (individuel et par équipe) et champion de France 2017 de canoë biplace sprint descente.

Associations foyennes à l'honneur :

Amicale Canine du Pays Foyen • Badminton Pays Foyen • Baseball Pitcher's Club • Boule Foyenne • Club Nautique Foyen Aviron • Club Pétanque UFOLEP • Etoile Cycliste Foyenne • Football Club Pineuilh • Galo Canoë Kayak • Karaté Do Shukokai Pays Foyen • Pays Foyen Escrime • Sainte-Foy Gym • Savate Multi-Boxes Pays Foyen • Stade Foyen Athlétisme • Stade Foyen Rugby • USFA les Pythons de Pineuilh • Twirling de Pineuilh Les Fauvettes • USI Eynesse Football.

LA MISE EN PLACE DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NOUVELLE-AQUITAINE

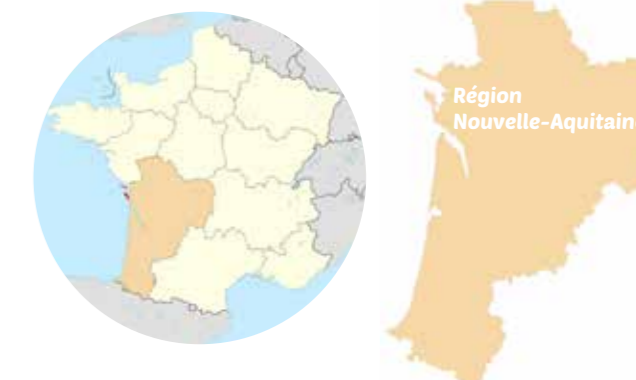
Le périmètre de compétence de l'Établissement Public Foncier (EPF) de Poitou-Charentes a été élargi aux territoires de la région Nouvelle-Aquitaine par le décret N°2017-837 du 5 mai 2017.

Qu'est-ce qu'un EPF ? L'EPF est un outil foncier qui permet aux territoires d'être accompagnés techniquement et financièrement pour mettre en œuvre leurs projets d'aménagement, en particulier en matière de logement social, de revitalisation des centres bourgs et de lutte contre l'étalement urbain.

L'EPF est financé par les revenus de la taxe spéciale d'équipement (TSE), une taxe spécifique prélevée sur le territoire de compétence au profit des EPF. Elle constitue une taxe additionnelle aux deux taxes foncières (sur les propriétés bâties et non bâties), à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises.

Les taux 2016 pour le périmètre étaient de 0,109% pour la Taxe d'Habitation (TH), 0,165% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), 0,371% pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB) et 0,655% pour la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), ce qui représente une participation de l'ordre de 4 € par habitant.

Une concertation a été engagée avec les communes concernées par le nouveau périmètre. La CdC ayant les compétences en matière d'habitat et d'urbanisme, les élus du Pays Foyen se sont prononcés et ont ainsi voté à l'unanimité contre l'extension de l'EPF à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine lors du Conseil Communautaire du 30 mars 2017, pour éviter d'ajouter une nouvelle ligne d'impôt aux concitoyens. Ce qui n'a pas empêché le premier ministre de signer le décret de modification du statut de l'EPF de Poitou-Charentes.



Page 3	Actualités
Page 5	Environnement
Page 7	Économie
Page 8	Habitat
Page 9	Enfance / jeunesse

Page 11	Services au Public
Page 13	Tourisme
Page 14	Culture
Page 15	Zoom sur... la commune de Pellegrue

PAYS FOYENMAG N°8 JANVIER 2018

Nous contacter : ☎ 05 57 46 20 58 – contact@paysfoyen.fr
 Directeur de la publication : David ULMANN
 Rédacteur en chef : Christophe Bouilhac / Coordination éditoriale : Service communication
 Avec la participation rédactionnelle des services et élus communautaires
 Création graphique : Jean Michel Le Saux ☎ 06 31 09 61 23
 Crédits photos : iStock, Fotolia, SOLiHA, Mairie de Pellegrue
 Impression : Imprimerie Sodal Goude Baken 33210 Langon
 Tirage : 10 000 exemplaires
 Dépôt légal à parution





RÉFORME DE LA TAXE D'HABITATION : QUEL IMPACT POUR LES CONTRIBUABLES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?

Le Projet de Loi de Finances (PLF) 2018 prévoit un **allègement de la Taxe d'Habitation (TH)** suivant le niveau de **Revenu Fiscal de Référence (RFR)** des foyers fiscaux.

Les contribuables qui seront éligibles à cet allègement bénéficieront ainsi d'un dégrèvement de TH à hauteur de **30 % en 2018, de 65 % en 2019 et de 100 % en 2020** après application des mesures déjà existantes de plafonnement de leur TH en fonction de leur revenu.

Dans l'état actuel des choses et comme indiqué dans le PLF 2018, cette mesure :

- ◆ Sera neutre pour le budget des Collectivités Locales (Communes et Communautés de Communes) et passera par un **dégrèvement** sur la taxe de 2017

- ◆ N'entraînera aucun report d'impôt sur les contribuables non éligibles.

C'est l'État qui se substituera au contribuable, mais en cas d'augmentation des taux décidée par la Collectivité (Commune ou CdC), le contribuable – même

éligible à l'allègement de TH – devra s'acquitter d'une contribution égale au produit de la Valeur Locative Nette de son logement par la différence de taux d'imposition entre celui de l'année en cours et celui de 2017, d'après les éléments du Projet de Loi de Finances 2018.

Par exemple, pour une base locative nette de 1 500 €, si le taux d'imposition qui était de 10% en 2017 passe à 11% en 2020, le contribuable devra s'acquitter d'une TH de 1 500 x (11% - 10%) = 15 €. L'allègement lui aura cependant permis d'économiser 150 € (1 500 x 10%).

Cette mesure ne constitue pas la suppression de la Taxe d'Habitation, comme il a pu être dit à tort.

A noter cependant que l'allègement étant lié au Revenu Fiscal de Référence (RFR), un effet de seuil existe et un contribuable pourra

voir cet allègement disparaître d'une année sur l'autre si son RFR augmente soit du fait d'une augmentation de ses ressources ou du changement de la composition de son foyer fiscal (perte d'une demi part). Pour être éligible, le RFR d'une personne seule ne devra pas dépasser 27 000 €, 43 000 € pour 2 personnes, 49 000 € pour 3 personnes...

En ne pouvant plus fixer les taux d'imposition en 2020, l'autonomie fiscale des collectivités locales est remise en question, alors même que les compétences transférées par l'État ne cessent d'augmenter. La Communauté de Communes mais aussi les communes n'auront plus de visibilité financière à moyen terme, ce qui est regrettable pour la vie des usagers.

RÉALISER UN SYSTÈME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF QUELLES SONT LES DÉMARCHES ?

Vous souhaitez réaliser un assainissement non collectif sur le territoire de la CdC du Pays Foyen ? Pour cela, vous devez déposer un dossier.

Le formulaire de demande d'installation d'un système d'assainissement non collectif peut être retiré en mairie, au Pôle Environnement de la CdC, ou téléchargé sur le site www.paysfoyen.fr (rubrique Aménagement du territoire, sous-rubrique Environnement).



Ces lingettes, que la plupart des gens jettent dans les toilettes, s'agglutinent par centaines de milliers dans le réseau des eaux usées. Non seulement le branchement propre à chaque usager est menacé, mais, des problèmes d'écoulement peuvent éga-

L'entretien des systèmes d'assainissement non collectif

Selon la réglementation en vigueur, la périodicité de vidange doit être adaptée à la hauteur des boues, qui ne doit pas dépasser 50 % de la hauteur de l'ouvrage (fosse septique, fosse toutes eaux, etc). Pour certains dispositifs, comme les micro-stations, le seuil de vidange est atteint lorsque les boues atteignent 30% de la capacité du décanteur du système. L'entretien des bacs à graisses et des préfiltres décolloïdeurs doit avoir lieu deux fois par an.

La durée de vie d'un système d'assainissement non collectif est fonction de la qualité de l'entretien réalisé.

Les vidanges doivent être exclusivement effectuées par un vidangeur professionnel agréé. Le volume des matières de vidange et leur lieu d'élimination doivent être mentionnés sur le bordereau de suivi des déchets (document qui doit être joint à la facture). Ces documents doivent être conservés par l'usager et présentés lors des contrôles périodiques de fonctionnement.

Contrôle périodique des installations

Les installations situées sur les communes de Massugas, Auriolles et Landerrouat seront vérifiées en 2018, puis celles de Listrac-de-Durèze en 2019.

SPANC : 07 79 27 03 85
www.paysfoyen.fr



STOP AUX LINGETTES Les lingettes sont des produits de plus en plus utilisés par les particuliers dans le domaine ménager et le domaine des cosmétiques. Elles sont parfois signalées comme biodégradables, voire pouvant être jetées dans les toilettes.

lement intervenir, endommageant les installations et finissant par mettre les pompes hors d'usage. Elles provoquent également des bouchons dans les réseaux, dégrilleurs... avec des remontées d'eaux usées dans les toilettes et des refoulements d'odeurs.

Il en est de même pour les fosses septiques et "toutes eaux" dans lesquelles ce type de produit peut entraîner des dysfonctionnements majeurs et avoir des répercussions sur la pérennité des installations d'assainissement non collectif. Les matières de vidanges pompées

chez les particuliers sont envoyées en stations d'épurations, qui connaissent de plus en de difficultés de traitements de ces déchets.

Le décret n° 94/469 du 3 juin 1994 relatif à l'assainissement des eaux usées urbaines stipule, dans son article 22, « l'interdiction d'introduire dans les réseaux d'assainissement des déchets solides (auxquels peuvent être assimilées les lingettes), même après broyage ».

PERTURBATION DU RÉSEAU D'EAU POTABLE : LES « EAUX ROUGES »

Nous connaissons ponctuellement des problèmes « d'eaux rouges » sur l'ensemble du réseau d'adduction d'eau potable. Ce phénomène, extrêmement désagréable pour les usagers, se traduit par la coloration rougeâtre de l'eau du robinet.

Les canalisations du réseau d'adduction d'eau potable sont anciennes et une partie importante du réseau est en fonte. La fonte se dégrade dans le temps entraînant des dépôts de rouille. L'eau rouge est souvent due à la présence de fer et/ou de manganèse

dans l'eau. Ces deux éléments s'oxydent dans l'eau donnant une eau noire ou rouge.

Les principales causes de cette apparition sont notamment les essais réglementaires des poteaux d'incendie, les remises en eau consécutives à une fuite, les vols d'eau sur les bornes d'incendie... La rouille, non nuisible pour la santé, provient de l'oxydation du fer, un minéral présent en grande quantité dans l'eau foyenne.

Bien que cette eau ne présente pas de danger pour la santé et reste potable, il est préférable de ne pas la boire tant qu'elle n'a pas retrouvé son aspect normal.

De plus, la coloration brunâtre de l'eau peut parfois être due à d'autres facteurs comme les travaux sur les canalisations.

Si cette couleur persiste, n'hésitez pas à contacter le service clientèle de SUEZ au **09 77 408 408** ou de SOGEDO (pour les communes de Auriolles, Landerrouat, Listrac-de-Durèze, Massugas et Pellegrue) au **05 57 84 14 43**.

La CdC suit très étroitement l'évolution du réseau mais le volume de travaux à réaliser est très important et nécessitera de nombreuses années pour résoudre ce problème.



Pays Foyen)))MAG N°8 JANVIER 2018



INFOS TRAVAUX

Les travaux de réfection de la conduite d'adduction d'eau potable au Pont de la Beauze dans la commune de Saint-André-et-Appelles débuteront au second trimestre 2018.

La conduite d'adduction d'eau potable va être renouvelée entre le pont de la Beauze et le pont des Caris dans l'emprise des routes Départementales 672 et 141.

Ces travaux pourront entraîner des perturbations pour les riverains. La circulation sera assurée avec alternat, par feux tricolores.

La durée du chantier est estimée à 3 mois.

Montant total des travaux : 340 000€ TTC

LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE PELLEGRUE SORT DE TERRE

Les travaux de viabilisation (réseaux divers, travaux de voirie et espaces verts) de la Zone d'Activités Économiques « Champ de Jamard » ont commencé à la fin du mois de novembre pour une durée de quatre mois. La création d'un tourne-à-gauche sur la route départementale 672 facilitera l'accès à la ZAE. Le marché de travaux a été attribué au groupement d'entreprises Laurière et Fils et Tremblay TP, pour un montant de 380 295 € HT.

LA ZAE

- Lieu-dit Champ de Jamard à Pellegrue
- Superficie totale : 27 413 m²
- 7 lots de 1 095 m² à 5 976 m²
- Coût du projet : 598 545 € HT (acquisition du foncier, travaux et frais divers : frais notariés...)
- Vente des terrains : 242 406 €
- Subventions : 182 688 € (État, Conseil départemental de la Gironde, Commune de Pellegrue)

INNOVATION

LES VITRINES NUMÉRIQUES ONT ANIMÉ LE CENTRE DE SAINTE-FOY-LA-GRANDE

4 vitrines numériques animées ont été installées du 4 au 30 décembre 2017.

Les vitrines des commerces se sont transformées en écran de jeu interactif. Une personne se positionnant devant l'une d'elles pouvait alors jouer en interactivité avec les animations virtuelles. Cette activité digitale innovante et gratuite, était accessible à tous depuis l'espace public. La découverte de ce dispositif a permis de (re)découvrir le centre-ville et ses commerces en vivant une expérience virtuelle insolite au cours d'un parcours de visite original du centre historique.

Des ateliers de création artistique numérique ont été organisés sur le territoire, pour permettre aux usagers de s'initier gratuitement à la pratique



La parole à ... Christophe Silva,
Gérant de l'entreprise de terrassement, assainissement, voirie et réseaux divers, enrochement à Pellegrue.

La société, créée il y a neuf ans, compte aujourd'hui quatre salariés. Nous avons commencé sur un petit terrain prêté puis nous avons trouvé cette location qui nous a permis de nous développer mais ce développement a aujourd'hui atteint ses limites. Grâce à notre installation prochaine sur la ZAE du Champ de Jamard à Pellegrue, nous allons construire 600 m² de bâtiments et 55 m² de bureaux et y localiser notre siège social. Nous avons d'ailleurs commencé un processus de recrutements pour développer notre activité. En étant sur la zone d'activité avec d'autres sociétés, notre entreprise aura une meilleure visibilité.

L'accès aux camions sera plus facile qu'actuellement. Nous bénéficierons également d'un parking dédié aux visiteurs, le public n'aura plus accès aux sites où sont stationnés les machines et les camions, offrant une meilleure sécurité. Nous attendons maintenant avec impatience la concrétisation de ce projet.

Dans un souci de promotion de l'emploi et de lutte contre l'exclusion, la CdC du Pays Foyen a souhaité favoriser l'insertion dans le cadre des travaux de réalisation de la ZAE. L'entreprise qui s'est vue attribuer le marché public devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Cela consiste à réserver une part du temps total de travail nécessaire à l'exécution des travaux, à savoir 140 heures.



Pays Foyen)))MAG N°8 JANVIER 2018

HABITAT

L'OPAH, UNE AIDE POUR RÉNOVER SON LOGEMENT



Vous avez un projet de rénovation de votre logement, vous souhaitez entreprendre des travaux d'économie d'énergie ou d'adaptation pour rester plus longtemps autonomes dans votre logement ?

Dans le cadre de la nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), ouverte jusqu'en février 2022, vous pouvez bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement. Les 20 communes de la CdC du Pays Foyen sont concernées par cette opération.

Pour qui ?

Pour les propriétaires occupants :

- ◆ Les logements doivent avoir plus de 15 ans
- ◆ Les travaux ne doivent pas commencer avant l'obtention des accords de subvention
- ◆ Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment
- ◆ Les aides sont soumises à des plafonds de ressources

Pour les propriétaires bailleurs, en plus :

- ◆ Les logements doivent être loués pendant 9 ou 12 ans, respecter les caractéristiques de décence et répondre aux exigences de performance énergétique
- ◆ Les loyers sont encadrés par conventionnement avec l'ANAH, le prix au m² variant en fonction du type de conventionnement et de la commune concernée

Pour quels travaux et dans quel but ?



◆ **Réaliser des travaux d'économie d'énergie** : travaux d'isolation des combles ou des murs périphériques, de menuiseries, de chauffage, de ventilation... avec un gain énergétique de 25% minimum pour les propriétaires occupants et 35% pour les bailleurs



◆ **Favoriser le maintien à domicile** : adaptation des logements au vieillissement et aux situations de handicap (salle de bain, accessibilité, monte personne...)

◆ **Assurer un meilleur confort de vie** : travaux dans des logements mis sur le marché locatif encadré

◆ **Développer l'offre de logements locatifs privés** : travaux de remise en état complète de logements mis sur le marché locatif encadré

À qui s'adresser ?

Pour mener à bien ce programme, la CdC du Pays Foyen a confié l'animation de l'OPAH à SOLiHA Gironde. L'association vous accompagne gratuitement pour définir votre projet, vous apporter des conseils techniques et une assistance administrative.



Pour plus de renseignements, contactez SOLiHA au 05 56 33 88 88.

Retrouvez également toutes les informations sur le site www.gironde.soliha.fr

ENFANCE / JEUNESSE

LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE A ÉTÉ INAUGURÉE

Le 20 octobre dernier, les élus du Pays Foyen ont inauguré la Maison de la Petite Enfance à Sainte-Foy-la-Grande, en présence du Sous-préfet de la Gironde Hamel-Francis Mekachera, de la Conseillère départementale de la Gironde Christelle Guionie et de Françoise Chazeau, Vice-présidente du Conseil d'Administration de la CAF de la Gironde.



Vous êtes en recherche d'un mode de garde pour votre enfant ?

- La crèche collective « Tom Pouce » est une structure d'accueil à temps complet ou à temps partiel pour les enfants de 10 semaines à 3 ans. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30 ; 18 places sont proposées à la Maison de la Petite Enfance.
- La crèche familiale (ou service familial), rattachée à la crèche « Tom Pouce », propose également 14 places sur les sites de Sainte-Foy-la-Grande, Pineuilh, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt et Les-Lèves-et-Thoumeyragues.

La Communauté de Communes gère également 2 autres crèches collectives, réparties sur le territoire :

- « Les P'tits Loups » à Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt (20 places)
- « Lous Pitchouns » à Pellegrue (20 places)



RAM - Tél. 05 57 48 60 95 | ram@paysfoyen.fr

BEJ - Tél. 05 57 46 35 61

inscriptions-enfance@paysfoyen.fr

Maison de la Petite Enfance à Sainte-Foy-la-Grande
Accès : 38 rue Pasteur

Les Journées de la Petite Enfance

La semaine de la Petite Enfance a eu lieu, au sein des écoles maternelles et des structures Petite Enfance, du 15 au 20 mai 2017. Les élèves de maternelle ont bénéficié d'animations pendant le temps scolaire. Les Lèves-et-Thoumeyragues a accueilli « la Journée de la Petite Enfance » ouverte à tous, temps fort de la semaine. Au programme : ateliers créatifs pour les tout-petits, spectacles, contes, balades à poney, lâcher de ballons...

Devant le succès rencontré lors de cet événement, les élus du Pays Foyen ont émis le souhait de réitérer l'opération en 2018.

NOUVEAU

Une ludothèque en Pays Foyen

La ludothèque « R' de Jeu » a ouvert ses portes début janvier au sein de la Maison de la Petite Enfance de Sainte-Foy-la-Grande.



Les professionnels du jeu vous accueillent les mercredis et samedis de 14h à 18h et le premier vendredi du mois de 20h à 22h dans une des communes de la CdC (à tour de rôle).

La ludothèque met à votre disposition et à celle de vos enfants des espaces de jeu, des jeux et des jouets pour tous les âges à découvrir sur place. Du jeu d'éveil de bébé en passant par ceux de construction, les jeux d'imitation, de manipulation sans oublier les jeux de société, nous vous offrons un espace d'échange dédié à tous.

La première visite de découverte est offerte. Deux tarifs sont ensuite proposés : l'adhésion annuelle et le coupon à la séance.



Ludothèque – Maison de la Petite Enfance
Accès : 16 rue Marceau à Sainte-Foy-la-Grande
Tél. 05 24 24 23 92

ENFANCE / JEUNESSE

UNE SOIRÉE AU CINÉMA LA BRÈCHE POUR CÉLÉBRER LA JOURNÉE NATIONALE DES ASSISTANTES MATERNELLES



Entièrement dédiée aux assistantes maternelles agréées, professionnelles de la Petite Enfance accueillant chez elles des enfants au quotidien, cette soirée s'est déroulée le vendredi 17 novembre 2017 au cinéma La Brèche à Sainte-Foy-la-Grande.

Organisée dans le cadre des actions du RAM du Pays Foyen, la soirée a débuté par une exposition, dans le hall du cinéma, de portraits d'assistantes maternelles réalisés par les parents-employeurs. Poèmes, dessins, peintures, de véritables déclarations faites à ces professionnelles qui câlinent, rassurent, éveillent les enfants.

Des films documentaires ont ensuite été projetés afin de mieux sensibiliser les familles au métier d'assistante maternelle.

A l'issue de cette projection, Corinne Méry, psychologue, est intervenue pour évoquer le métier d'assistante maternelle et répondre à toutes les questions que peuvent se poser les parents en recherche d'un mode de garde. Un apéritif dînatoire a clôturé cette soirée de rencontres et d'échanges.

De nouvelles animations et des soirées d'information (certaines ouvertes aux familles et aux agents des crèches) seront prochainement proposées aux assistantes maternelles.

Le RAM du Pays Foyen a intégré les nouveaux locaux de la Maison de la Petite Enfance à Sainte-Foy-la-Grande depuis le 6 novembre 2017. Une salle commune d'activités accueille chaque vendredi les assistantes maternelles et les enfants pour partager ensemble des activités d'éveil.



Des ateliers partagés parents-enfants

Chaque mois, un atelier partagé est proposé pour les parents avec leurs enfants de moins de 6 ans. Au cours de ces ateliers, organisés par Camille Sibé et Anaïs Burguet, en présence parfois d'intervenants spécialisés, différentes animations sont programmées : éveil corporel, éveil musical, mosaïque, loisir créatif, confection culinaire... Dans une atmosphère conviviale et détendue, les familles profitent de ces temps d'échanges et de partage avec leurs enfants.



Renseignements au 05 24 24 23 92



Atelier Graff

Les projets des centres Ados

> Zoom sur les arts de rue

L'été dernier, 11 jeunes âgés de 11 à 15 ans ont assisté à un stage de découverte des arts de la rue et de la culture Hip Hop, encadré par des professionnels de l'association FOKSABOUGE. Au programme, découverte de trois disciplines autour du street art : le Rap et Slam, le Graff et le Hip Hop.



ADOS PAYS FOYEN : c'est le nom de la nouvelle page Facebook de la Communauté de Communes du Pays Foyen entièrement dédiée aux jeunes. Toutes les activités à destination des ados (10-17 ans) proposées par les services de la collectivité y sont présentées. Venez vite nous y rejoindre !!!

SERVICES AU PUBLIC

3 questions à Cécile Lajoinie, en charge de l'étude sur la préfiguration d'un centre d'animation culturelle en Pays Foyen

Pouvez-vous nous expliquer, d'une manière générale, ce qu'est un centre d'animation culturelle ?

Un centre d'animation culturelle est un espace d'animation qui a pour objectif d'être au plus proche des habitants et de renforcer le dialogue entre ceux-ci et les élus. Ouvert à toute la population du territoire, il propose accueil, animations et activités. C'est également un espace intergénérationnel favorisant les échanges et les rencontres. Les demandes et les initiatives des habitants sont prises en compte et accompagnées par une équipe de professionnels. Pour illustrer des actions possibles, nous pouvons citer par exemple la mise en place d'ateliers autour du "bien vieillir" (atelier gym, atelier mémoire, temps de convivialité), l'organisation de sorties à destination des familles pour découvrir le patrimoine local...

L'objectif est de coordonner, fédérer et, si possible, mutualiser les moyens pour que les actions entreprises soient complémentaires et cohérentes, de manière à répondre aux attentes du territoire. Un centre d'animation culturelle doit obtenir un agrément de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour voir le jour et répondre à un cahier des charges précis.

Comment se déroule l'étude de préfiguration du centre d'animation culturelle ?

La première étape a été de constituer un comité de pilotage et un comité technique pour suivre les différentes étapes du projet. Ils rassemblent les partenaires techniques et financiers (CAF, MSA, Conseil départemental, État), les élus de la CdC et leurs techniciens, mais également le Conseil Citoyen. Ils peuvent ainsi échanger au fur et à mesure de l'avancée du projet. Un diagnostic, c'est-à-dire une "photographie du territoire", a été réalisé afin de faire ressortir les principales caractéristiques du Pays Foyen. Cette étude a permis de dégager des axes de travail sur les thèmes liés à l'éducatif, l'intergénérationnel et l'interculturel, tout en les abordant à l'échelle du territoire. Des groupes de travail ont été créés afin d'échanger et de mettre en place des actions pour compléter les offres déjà existantes sur le territoire. Les élus communautaires se positionneront à l'issue de la préfiguration sur la concrétisation ou non du projet.

Quel est le rôle des habitants dans cette démarche ?

Il est important que la parole des habitants soit recueillie de manière à identifier leurs besoins. Ils pourront ainsi s'exprimer dans les groupes de travail mais aussi au travers de questionnaires, qui seront largement diffusés. Rappelons que la démarche concerne les 20 communes du Pays Foyen. Il faut donc prendre en compte le cadre de vie des habitants, celui de Sainte-Foy-La-Grande n'étant pas le même que celui de Listrac-de-Durèze par exemple. Mais l'objectif est bien que tous les habitants puissent exprimer leurs attentes et participer à l'étude.

PROJET DE CENTRE D'ANIMATION CULTURELLE EN PAYS FOYEN

POUR UNE COORDINATION RENFORCÉE ENTRE LES ACTEURS DU TERRITOIRE

Dans le cadre de la préfiguration d'un centre d'animation culturelle à l'échelle du territoire, une chargée de mission a été recrutée par la Communauté de Communes du Pays Foyen, afin de mener à bien l'étude. Un groupe de travail a été constitué, rassemblant des élus, des techniciens de la CdC ainsi que les partenaires parties prenantes du projet.

SERVICES AU PUBLIC

SEMAINE BLEUE, UNE PREMIÈRE EN PAYS FOYEN

La Communauté de Communes du Pays Foyen a mis les seniors à l'honneur lors de la Semaine Bleue, qui s'est déroulée du 3 au 8 octobre dernier. De nombreux partenaires du territoire et du département se sont mobilisés autour de cette thématique.

Tout au long de la semaine, diverses animations ont été proposées sur le thème de la prévention routière, la santé et le bien-être, l'accès au numérique, le métier d'aide à domicile... La journée forum avait

pour vocation d'apporter tous les renseignements utiles aux personnes âgées et leurs aidants dans les domaines de la santé, du logement ou encore du maintien à domicile.

Des activités intergénérationnelles ont été organisées par le service Enfance Jeunesse pour permettre aux enfants des ALSH de Pineuilh et de Pellegrue de partager des moments de convivialité avec les résidents des RPA, autour d'un loto et d'un après-midi de jeux de société et jeux en bois.

Les communes de Pellegrue, Saint-André-et-Appelles, Les-Lèves-et-Thoumeyragues, Port-Sainte-Foy-et-Ponchapt, Sainte-Foy-La-Grande et Pineuilh ont accueilli les différentes activités.

La semaine s'est conclue par la représentation de la pièce de théâtre « Destockage... Vieux et Alors ?? »,



AU COEUR DES VIGNES
Château La Tour de Chollet (Chambres d'hôtes)
Les-Lèves-et-Thoumeyragues - M. ROWBOTHAM Paul

qui a rassemblé une cinquantaine de personnes de 4 à plus de 80 ans. L'après-midi s'est terminé par un goûter, qui a permis aux personnes d'échanger entre elles ainsi qu'avec la troupe de théâtre Vicenti suite à leur représentation.

Les différentes animations ont réuni plus de 120 personnes avec un retour positif à la fois des participants et des partenaires. L'initiative pourrait être reconduite en 2018 avec l'objectif de "construire" la prochaine édition avec la participation des RPA, clubs seniors et habitants du territoire, pour une meilleure prise en compte des attentes des personnes âgées et des retraités.

L'ESPACE MÉTIERS AQUITAINE : S'INFORMER SUR LES MÉTIERS ET LA FORMATION

La Maison de Services Au Public (MSAP) anime l'Espace Métiers Aquitaine (EMA) du Pays foyen. Il s'agit d'un point relais, le site principal étant basé à la Mission Locale du Libournais depuis juin 2017.

Qu'est-ce qu'un EMA ?

Les EMA sont des espaces de premier accueil et de ressources au service de toutes les personnes recherchant des informations et/ou un appui personnalisé pour toutes les questions de la vie professionnelle : choix d'un métier, d'une formation, d'une reconversion, d'une création d'activité...

Chaque personne en recherche de projet professionnel (lycéen, demandeur d'emploi, salarié, créateur d'activité...) peut s'informer lors d'un atelier, pour découvrir des métiers. Les ateliers sont animés par les différents partenaires emploi de la MSAP comme les Missions Locales du Libournais et de Bergerac, le PLIE (Plan Local pour l'Insertion par l'Emploi).

DES ATELIERS POUR TOUS LES PUBLICS

Pour les publics jeunes, collégiens, lycéens, il s'agit de l'atelier Inforizon et/ou Pass'avenir. L'objectif est de découvrir les métiers, en démarrant par un questionnaire sur les préférences. L'atelier peut se poursuivre avec un quiz, puis un accès à l'encyclo-métiers qui regroupe plus de mille métiers.

Pour les personnes ayant déjà une expérience professionnelle, l'atelier Transférance permet de "traduire" leurs compétences en métiers. Après un temps de questionnement sur les compétences, il est proposé la découverte des fiches métiers, les conditions d'accès (formation, marché de l'emploi...), de nombreux liens documentaires (CIDJ, ROME, AFPA, CNFPT...), un accès direct aux offres

d'emploi en ligne (Pôle Emploi, APEC, sites de recrutement spécialisés).

L'ensemble de ces outils est proposé par la fondation JAE (Jeunesse Avenir Entreprise).

Chaque personne, participant à un atelier, dispose d'un espace personnel afin de pouvoir consulter les différents outils. La personne s'orientera ensuite vers un "expert" (Pôle Emploi, Mission Locale, PLIE, CAP Emploi...) pour approfondir son projet professionnel. Un atelier est proposé chaque mois. Il est possible, selon la demande, que des ateliers supplémentaires viennent compléter cette programmation.

Retrouvez les dates des ateliers sur www.paysfoyen.fr ainsi que sur la page Facebook de la CdC.

Inscriptions auprès des animatrices de la MSAP : 05 57 48 60 90

LES MEUBLÉS DE TOURISME

Les meublés de tourisme sont des villas, appartements ou studios meublés, à l'usage exclusif du locataire, mis en location à une clientèle de passage qui y effectue un séjour caractérisé par une location à la journée, à la semaine ou au mois, et qui n'y élit pas domicile.

Pour mettre son logement en location, le propriétaire a deux obligations : la déclaration en mairie (Cerfa 14004*02) et une déclaration auprès du greffe du tribunal de commerce.

Quels sont les avantages du classement en meublé de tourisme (de 1 à 5 étoiles) ?

- ➔ Afficher la qualité de son hébergement : le client a besoin de points de repère.
- ➔ Payer moins d'impôts : 71% d'abattement en régime micro BIC (bénéfices industriels et commerciaux) au lieu de 50% pour un meublé non classé
- ➔ Se faire payer par chèques vacances : possibilité d'être reconnu par l'Association Nationale du Chèque Vacances
- ➔ Bénéficier d'une meilleure promotion : l'offre sera visible sur le site de Gironde Tourisme et de très nombreux partenaires.

Comment vous informer ?

Le propriétaire prend contact avec l'Office du Tourisme du Pays Foyen qui l'informe sur les critères, la procédure de classement et sur les organismes habilités à réaliser des visites de classement.

LES CHAMBRES D'HÔTES

Pour les chambres d'hôtes, il existe des labels de promotion (chambre d'hôte référence en Gironde, Gîtes de France, Clévacances, Fleurs de soleil, etc.) pour promouvoir et valoriser le produit pour les clients.

Selon le code du tourisme, les chambres d'hôtes sont des chambres meublées situées chez l'habitant en vue d'accueillir des touristes, à titre onéreux, pour une ou plusieurs nuitées, assorties de prestations.

L'activité de location de chambres d'hôtes correspond à la fourniture groupée de la nuitée et du petit déjeuner. Elle est limitée à cinq chambres pour une capacité maximale d'accueil de quinze personnes. Chaque chambre d'hôtes doit donner accès à une salle d'eau et à un WC. Elle doit être en conformité avec les réglementations en vigueur dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de la salubrité. La location doit être assortie, au minimum, de la fourniture du linge de maison.

Tout comme les meublés de tourisme, le propriétaire doit déclarer (cerfa n°13566-02) ses chambres d'hôtes en mairie.

La location de chambres d'hôtes peut éventuellement être complétée par la prestation de tables d'hôtes. Les obligations légales et sanitaires doivent être respectées dans ce cas. Pour la table d'hôtes, le gérant doit notamment disposer d'une licence pour pouvoir servir des boissons alcoolisées ou non. Il existe 2 licences, la petite licence ou la grande licence, toutes deux gratuites. Afin d'obtenir cette licence boisson-restaurateur, chaque propriétaire proposant une table d'hôtes doit présenter un permis d'exploitation valide. Afin d'obtenir ce dernier, il doit effectuer un stage payant délivré par des organismes agréés gérés par les syndicats professionnels de l'hôtellerie et de la restauration.

LES PLATEFORMES COMMUNAUTAIRES

De nombreux propriétaires mettent aujourd'hui leur logement en location sur des plateformes communautaires comme Airbnb ou leboncoin. De nouvelles réformes prévoient l'obligation pour ces plateformes de transmettre, à

la collectivité, l'ensemble des données concernant les hébergeurs. Ces derniers devront se mettre en conformité avec la réglementation.

LA TAXE DE SÉJOUR EN PAYS FOYEN

Depuis le 1^{er} avril 2011, tous les hébergeurs du territoire doivent percevoir la taxe de séjour. Ils doivent se faire référencer auprès de l'Office de Tourisme du Pays Foyen. La taxe de séjour, acquittée par la clientèle, est due par personne et par nuit. Son montant varie de 0,20 € à 0,77 € en fonction du type d'hébergement.

La taxe permet de financer les dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune. Les recettes ne sont affectées qu'au tourisme.

Office de Tourisme
102 rue de la République
33220 Sainte-Foy-la-Grande
Tél : 05 57 46 03 00
tourisme@paysfoyen.fr
www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com

Le tourisme en quelques chiffres

- Fréquentation estivale sur les 3 sites (Office de Tourisme du Pays Foyen, antenne de Pellegrue, Espace Tourisme & Vin) : 8 800 visiteurs dont 68 % à l'Office de Tourisme de Sainte-Foy-la-Grande
- Origine des personnes accueillies : 70% de visiteurs français et 30% de visiteurs étrangers
- Fréquentation du site internet www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com (du 01/01 au 30/09) : 20 143 visiteurs soit +2% par rapport à 2016.

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE DE PELLEGRUE...

L'heure du conte

À partir d'une sélection de livres et de contes en tissu, réalisée selon des thématiques précises, les tout-petits et leurs parents découvrent le monde fabuleux des histoires imaginaires, peuplées de lutins, monstres et autres personnages fantasques. Un moment de convivialité dans la médiathèque, pour donner aux enfants le plaisir et le désir de la fréquenter.

L'objectif est également de les ouvrir sur le monde imaginaire, pour développer le langage et leur sens de la créativité.

Tous les premiers samedis du mois (30 minutes par séance).
Sur inscription - Pour les enfants de 3 à 6 ans accompagnés de leurs parents

Quand le livre devient une illusion urbaine



Durant l'été, les murs et les vitrines des communes de Sainte-Foy-la-Grande et de Pellegrue ont été habillés avec des photographies en noir et blanc à taille réelle, où les personnages interagissaient avec l'architecture, pour mettre en scène le livre et la lecture.

Une quinzaine d'enfants du territoire a pu s'initier à la création de ces installations, depuis la pose en studio photo jusqu'au collage.

Ce projet, réalisé en partenariat avec la médiathèque municipale de Sainte-Foy-la-Grande, l'artiste Anthony Bacchetta et l'association Zone Franche, a permis aux jeunes d'accéder à une discipline emblématique des cultures urbaines, en la transposant en milieu rural. Les enfants inscrits aux ateliers ont servi de modèles.

Horaires d'ouverture de la médiathèque :

Mercredi & vendredi 9h-12h30 et 14h-18h30, samedi 9h-12h30



CINÉMA LA BRÈCHE

Le cinéma La Brèche à Sainte-Foy-la-Grande, en gestion intercommunale depuis mai 2017, propose une programmation variée avec des films jeune public, art et essai mais aussi des grandes sorties nationales.

Abonnez-vous à la lettre d'infos pour recevoir régulièrement le programme, les coups de cœur de la programmation et les événements à ne pas manquer, sur simple demande par courriel à l'adresse cinema.la.breche@wanadoo.fr



Expositions

COMMENT UN LIVRE VIENT AU MONDE

De la naissance du récit dans la tête de l'écrivain, au manuscrit chez l'éditeur, en passant par l'illustration, l'impression, la reliure..., découvrez le parcours du livre.


Du 10 au 27 janvier 2018

LA GIRONDE OCCITANE

Initiée par les Archives départementales, cette exposition a été créée afin de défendre et de promouvoir l'occitan sur tout le territoire girondin. Les histoires d'oc, oïl et de si, de troubadours et d'amour courtois y seront présentées.

Du mardi 4 au samedi 22 avril 2018



 Médiathèque intercommunale du Pays Foyen
Place du 8 mai 1945 - Pellegrue
Tél. 05 56 61 89 51
mediatheque-pellegrue@paysfoyen.fr



PELEGRUE

PELEGRUE EN CHIFFRES :

Superficie : 38,18km²

Population : 1 084 (recensement 2016)

NOM DE FAMILLE : PELLEGRUE

PREMIER PRÉNOM : BIEN VIVRE

AUTRES PRÉNOMS : HISTOIRE, VIGNOBLES, PERSONNALITÉ, DYNAMISME ET TOLÉRANCE

Si Pellegrue est souvent connue par sa traversée rue de la République, la ville mérite qu'on s'arrête pour découvrir son village ancien restauré sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

LA LÉGENDE

La tradition attribue le nom de Pellegrue (Pella Grua, la grue sur la colline) à un miracle du même genre que celui des oies du Capitole. Les grues qui dans leur migration chaque année passent au-dessus de Pellegrue auraient réveillé les habitants dérangés par des brigands. La grue devint le blason de la famille Pellegrue vivant au château.

UN CASTRUM PUIS UNE BASTIDE

À l'origine, il existe un castrum avec un château (à l'emplacement de l'église) et des fortifications. Pellegrue est réputée pour avoir toujours été une place très forte. La famille Pellegrue a joué un rôle important durant l'époque anglaise amenant à la création de la bastide dont il reste peu de vestiges. Les couverts ont disparu. La halle qui était en bois et en pierre en reste le symbole. Un référendum l'a sauvée de la destruction et elle a été rebâtie dans le style Eiffel. Elle est un lieu de convivialité servant de salle pour des animations extrêmement variées (repas, spectacles avec de grandes vedettes des années 80, concerts de musique classique, etc).



UNE VILLE AUTONOME ET DYNAMIQUE

À l'aube du XXI^{ème} siècle, Pellegrue est une commune viticole qui a fait le choix d'exister de manière autonome, active et attractive. Crèche, centre de loisirs, école élémentaire, collège, gymnase, RPA, médiathèque, office de tourisme, centre de secours, gendarmerie, chaufferie au bois déchiqueté, etc : Pellegrue bénéficie de la plupart des services et des commerces indispensables dans ce bassin de vie rural. Certains de ces services sont désormais gérés par la Communauté de Communes du Pays Foyen. Pellegrue poursuit toujours son évolution. Une maison de santé va voir le jour prochainement avec la participation de la CdC et un EHPAD est en projet.



La Communauté de Communes du Pays Foyen



Pays Foyen)))MAG

LE MAGAZINE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN

Retrouvez l'ensemble
des coordonnées
sur le site internet de la
Communauté de Communes
du Pays Foyen

paysfoyen.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS FOYEN

2 avenue Georges Clemenceau
BP 74 • 33220 Pineuilh
Du lundi au vendredi de 9h à 12h
et de 14h à 17h

☎ 05 57 46 20 58 • Fax. 05 57 46 39 53

Courriel : contact@paysfoyen.fr

www.paysfoyen.fr

<https://fr-fr.facebook.com/paysfoyen.fr/>



JEUNESSE

Bureau Enfance Jeunesse
Maison de la Petite Enfance
38 rue Pasteur
33220 Sainte-Foy-la-Grande

☎ 05 57 46 35 61

Courriel : inscriptions-enfance@paysfoyen.fr

Ouvert le lundi du 13h30 à 16h30

Et du mardi au vendredi

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

Permanence de l'ALSH de Pellegrue

Lundi de 14h à 18h30

Vendredi de 9h à 12h

(sauf vacances scolaires)

TOURISME

• OFFICE DE TOURISME DU PAYS FOYEN

102 rue de la République
33220 Sainte-Foy-la-Grande

☎ 05 57 46 03 00

Courriel : tourisme@paysfoyen.fr

Site : www.tourisme-dordogne-paysfoyen.com

• ESPACE TOURISME ET VIN

Zone Commerciale Grand Pineuilh
33220 Pineuilh

☎ 05 57 41 21 79

• ANTENNE DE PELLEGRUE

21 rue de la République
33790 Pellegrue

☎ 05 56 61 37 80

PÔLE ENVIRONNEMENT

4 ZAE de l'Arbalestrier
33220 Pineuilh

☎ 05 57 69 88 89

Courriel : aep@paysfoyen.fr

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC

• SAINTE-FOY-LA-GRANDE

12 boulevard Charles Garrau

☎ 05 57 48 60 90

Courriel : msap-stefoy@paysfoyen.fr

Ouvert du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

• PELLEGRUE

7 place du 8 mai 1945 (1^{er} étage mairie)

☎ 05 56 61 30 18

Courriel : msap-pellegrue@paysfoyen.fr

Ouverture : lundi, mardi, vendredi
de 9h à 13h et de 14h à 17h

Jeudi de 9h à 13h

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Impasse de la résidence Gratiolet
33220 Pineuilh

☎ 05 57 46 58 67

Fax : 05 57 49 05 12

Courriel : cias@paysfoyen.fr